

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 9 DÉCEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le NEUF du mois de DÉCEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DARCIS, Maire de la commune.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame BLIN née BARON Marie-Annick est nommée secrétaire de séance.

Membres présents: MM. & Mmes DARCIS Philippe - BLIN née BARON Marie-Annick - BARBIER Stéphane - CANIVET Aurélie - DESREUMAUX Gaëtan - DHAILLY Karine - GAUDECHON Ludovic - TOUZÉ Roland

**Délibération n° 44/10/2022 - Délibération portant attribution d'indemnité à l'agent recenseur**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 30/09/2022 portant sur la création d'emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement de l'année 2023 et la nomination de Madame Catherine EUSTACHE en qualité d'agent recenseur.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la rémunération de l'agent recenseur et propose l'indemnité forfaitaire de 552€ (indemnité accordée par l'État).

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que l'agent recenseur sera rémunéré sur une indemnité forfaitaire de 552€ pour le travail effectué et les frais annexes (formations, utilisation du véhicule personnel, carburant, téléphone portable, etc...).**

*Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits,*

*Et ont signé les Membres présents,*

*Pour copie conforme,*

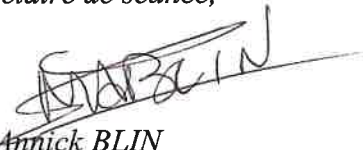
*LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, le 12/12/2022*

*Le Maire,*

*La secrétaire de séance,*



Philippe DARCIS



Marie-Annick BLIN

Publiée le 12/12/2022

Transmise au représentant de l'État le 12/12/2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.